



VILLE DE CHATEAU-LANDON  
77570

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024  
COMMUNE DE CHÂTEAU-LANDON

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700996-20240402-2024\_02\_12-DE

2024.02.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Vote du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023 – Service de l'eau potable.**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le deux avril à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

**Étaient présents** : Mme Valérie LAGILLE – Mme Cristèle VIEZZI – M. Frédéric BAUDOUIN – Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – Mme Geneviève POMMERAU – Mme Florence GUIGNON – Mme Christine PITTION – M. Bertrand GAGNON – M. Michel ETTLIN – M. Jean-Hubert FRISON – Mme Gwenaëlle LEGROS.

**Étaient excusés** : Mme Lucette FARE (*pouvoir à M. Michel ETTLIN*) – Mme Sylvie STITI (*pouvoir à Mme Gwenaëlle LEGROS*) – Mme Rosa ALVES.

**Étaient absents** : M. Frédéric COMBE – Mme Marie-Christine REDON – M. Sébastien BAUDEMONT – M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA – M. Lionel CORNICHON.

**Secrétaire de séance** : Mme Florence GUIGNON.

**Convocation** :  
28/03/2024

**Date d'affichage** :

**28 MARS 2024**

**Nombre de Conseillers** :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 15

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Sous-Préfecture

Le : **08 AVR. 2024**

Et publication ou notification

Du : **08 AVR 2024**

Le Compte Administratif du Service eau potable pour l'exercice 2023, présenté en commission des finances élargie le 01 février 2024, a été rapproché du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif 2023 présente les résultats suivants :

**En Exploitation**

Recettes réalisées :	209 458.80 €	
Dépenses réalisées :	38 036.52 €	
Solde d'Exécution :	171 422.28 €	d'excédent
Résultat reporté :	222 392.73 €	d'excédent
Solde d'exécution de clôture :	393 815.01 €	d'excédent

**En Investissement**

Recettes réalisées :	50 114.09 €	
Dépenses réalisées :	23 654.14 €	
Résultat de l'exercice :	26 459.95 €	d'excédent
Résultat reporté :	16 664.74 €	de déficit
Résultat de clôture :	9 795.21 €	d'excédent

L'excédent global de clôture de l'exercice 2023 s'élève donc à **403 610.22 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Madame le Maire quitte la salle, laissant la présidence au doyen d'âge Madame Geneviève POMMEREAU.

Celui-ci demande à l'assemblée de se prononcer chapitre par chapitre sur le Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 ainsi que le Compte de Gestion 2023 du Service eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme  
Le jeudi 4 avril 2024

Le Secrétaire de séance,  
Florence GUIGNON

Le Maire,  
Valérie LAGILLE

